



Vitrierie Blais.

Garantie

Thermos (unité scellé)

- Le (les) thermos sont garantis 10 ans débutant à la date de fabrication contre le descellement par l'entreprise fabriquant les thermos. Cette garantie est transférable avec preuve d'acquisition (facture d'achat ou étiquette du fabricant fournie sur l'unité) ou, selon certains fournisseurs vous pourrez trouver le code du thermos dans son intercalaire. Chaque thermos possède un code unique indiquant les informations pour les recommander, alors est fortement suggéré de conserver l'étiquette du fabricant pour chaque unité scellée. Vous référer à la [Fiche de garantie d'unité scellée \(thermos\)](#) pour une information complète.

Défaut de fabrication et garantie de manufacturier

- Advenant une défektivité des matériaux acheté et/ou installé en aviser immédiatement Vitrierie Blais. Aucune déduction ou allocation ne sera déduite sans une approbation écrite du vendeur à cet effet. Vitrierie Blais ne pourra être tenu responsable des dommages directs ou indirects subis par le client en raison de matériaux défectueux. Cependant, Vitrierie Blais s'engage à collaborer avec le client pour que toute garantie du manufacturier soit respectée.

Garantie sur installation

- Vitrierie Blais offre une garantie de 12 mois sur ses installations.

Moules existantes chez le client – lors de la prise de mesures ou de l'installation – par Vitrierie Blais

- Aucune garantie contre le bris ou l'altération des moules.

Manipulation ou modification par propriétaire ou tout autre intervenant

- La Vitrierie Blais se réserve le droit de refuser d'assumer la garantie ou le service d'entretien sur tout bien livré et/ou installé par Vitrierie Blais qui aura subi des manipulations, modifications, ajouts ou retraits effectués par le propriétaire ou autre intervenant qui n'est pas de l'équipe de Vitrierie Blais.